



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Portraits du Cher

Éducation Formation

Sources des principales données de ce portrait :

- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Programmation (DEPP)
<https://data.education.gouv.fr/pages/accueil/>
<https://www.education.gouv.fr/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif-12530>
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Cher
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Académie Orléans-Tours
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Centre-Val de Loire
Service Régional de l'Information Statistique et Économique (SRISE)
Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD)
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)

Éléments de définition

Un/une élève est un(e) jeune qui reçoit un enseignement dans un établissement scolaire : écoles primaires (maternelle et élémentaire), collèges et lycées.

Un/une étudiant(e) est une personne qui fait des études supérieures (postérieures au BAC ou son équivalent) et suit les cours d'une université, d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'une grande école.

Un/une apprenti(e) est un(e) jeune âgé(e) de 15 à 30 ans qui apprend un métier, qui suit une formation en alternance sous la responsabilité d'un maître de stage, en entreprise (ou dans la fonction publique) et dans un centre de formation, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. Les trois parties prenantes signent un contrat d'apprentissage.

Un/une stagiaire est une personne qui suit un stage en entreprise sans être liée à cette dernière par des liens de subordination. Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle le stagiaire acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification. Une convention de stage est signée par l'établissement d'enseignement, le stagiaire et l'entreprise.

La carte scolaire définit la répartition des élèves, donc des moyens, par établissement scolaire. Elle permet l'affectation d'un enfant scolarisé en premier ou second degré, dans l'établissement correspondant à son lieu de résidence. Cette sectorisation permet en effet à l'Éducation Nationale de planifier les ouvertures et les fermetures de classes en fonction du nombre prévisionnel d'élèves. La carte scolaire change donc chaque année en fonction des évolutions démographiques. De géographique et démographique, la définition de la carte scolaire s'est élargie en 2001 à des critères sociaux. Depuis 2004 et la loi de décentralisation, elle tient compte « de critères d'équilibre démographique, économique et social, de la localisation des établissements, de leur capacité d'accueil, de leur secteur de recrutement, et du mode d'hébergement des élèves ». Toutefois, chaque famille a la possibilité de formuler une demande de dérogation afin que son enfant soit scolarisé dans un établissement de son choix, bien souvent pour une question pratique.

Introduction

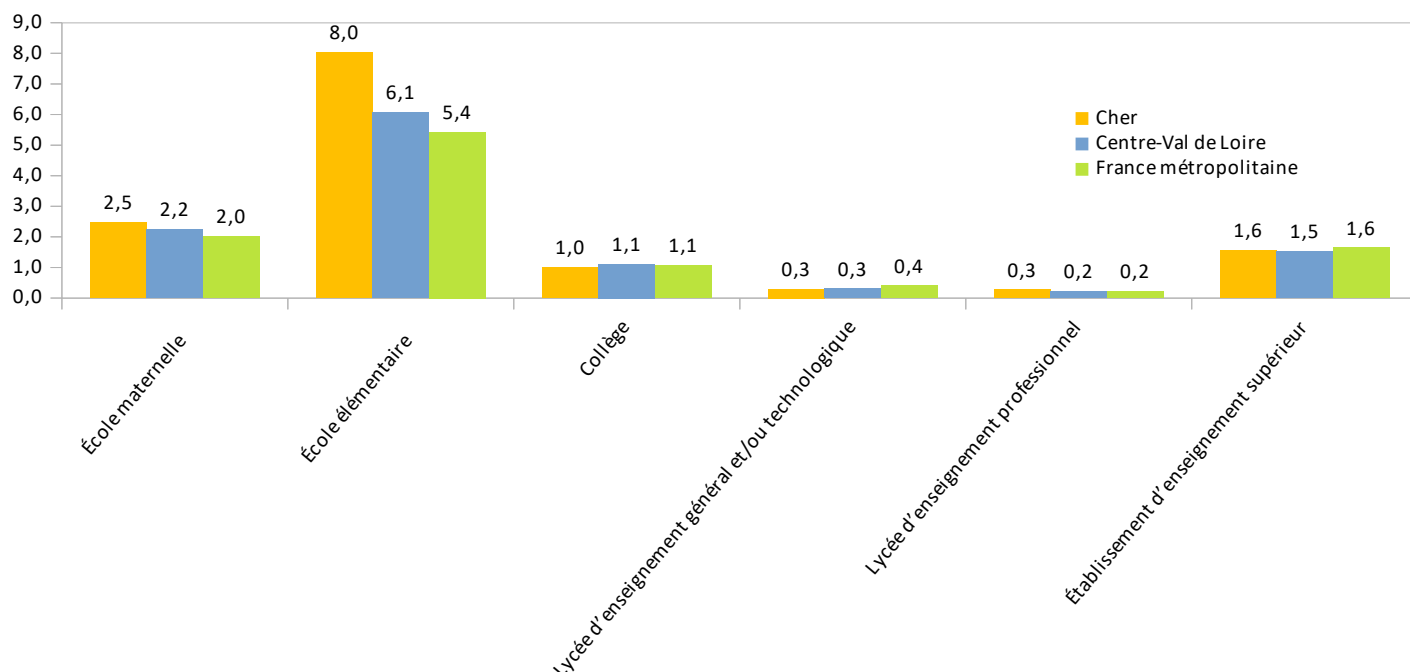
L'éducation est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État, sous réserve des compétences attribuées aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service public. La commune, le département et la région participent au fonctionnement de l'éducation nationale.

Domaines de compétences	Écoles	Collèges	Lycées
Enseignement (définition des programmes)	État	État	État
Diplômes (définition et délivrance)		État	État
Investissement (construction et reconstruction) et fonctionnement matériel	Commune	Département	Région
Fonctionnement pédagogique : acquisition de matériel pédagogique	Commune	État	État
Gestion des personnels enseignants : recrutement, formation, rémunération, etc	État	État	État
Gestion des personnels administratifs, techniques, de santé : recrutement, formation, rémunération, etc	État	État	État
Gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service : recrutement, formation, rémunération, etc	Commune	Département	Région

Le graphique ci-dessous montre que dans le Cher, le taux d'équipement en établissements d'enseignement du premier degré pour 10 000 habitants est supérieur à ceux de la Région Centre – Val de Loire et de la France métropolitaine.

Taux d'équipement en établissements d'enseignement (public et privé) au 1er janvier 2020

Source : INSEE, BPE, estimations de population (nombre d'équipements pour 10 000 habitants)



1. La formation initiale

La formation initiale est la première formation obtenue au terme d'un cycle d'études. Elle est proposée par les établissements scolaires et d'études supérieures avec pour finalité la remise d'un diplôme. Elle permet d'acquérir les compétences nécessaires dans le but d'exercer une profession, quelle qu'elle soit.

1.1. L'enseignement du 1^{er} et 2nd degré (public et privé)

Établissements d'enseignement et effectifs dans le département du Cher

	Enseignement 1 ^{er} degré (enseignement primaire)		Enseignement 2 nd degré (enseignement secondaire)	
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Collèges	Lycées
Nombre d'établissements Rentrée 2021 Source : INSEE BPE ■ Public ■ Privé	<p>74</p>	<p>232</p> <p>14</p>	<p>27</p> <p>4</p>	<p>13</p> <p>5</p> <p>Hors lycées agricoles</p>
Nombre d'élèves 2021-2022 Source : Education.gouv.fr ■ Public ■ Privé	<p>22 717</p> <p>1 998</p>		<p>18 974</p> <p>2 222</p> <p>Hors lycées agricoles</p>	
	L'admission en école maternelle dès l'âge de 2 ans se fait selon les places disponibles. Les écoles maternelles sont organisées en petites moyennes et grandes sections.	Cinq niveaux : CP, CE1, CE2, CM1, CM2	Quatre niveaux : 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e . Les collèges sont des EPLE : établissements publics locaux d'enseignement.	Trois niveaux : 2 nd e, 1 ^{re} e, terminale. Les lycées sont des EPLE : établissements publics locaux d'enseignement.

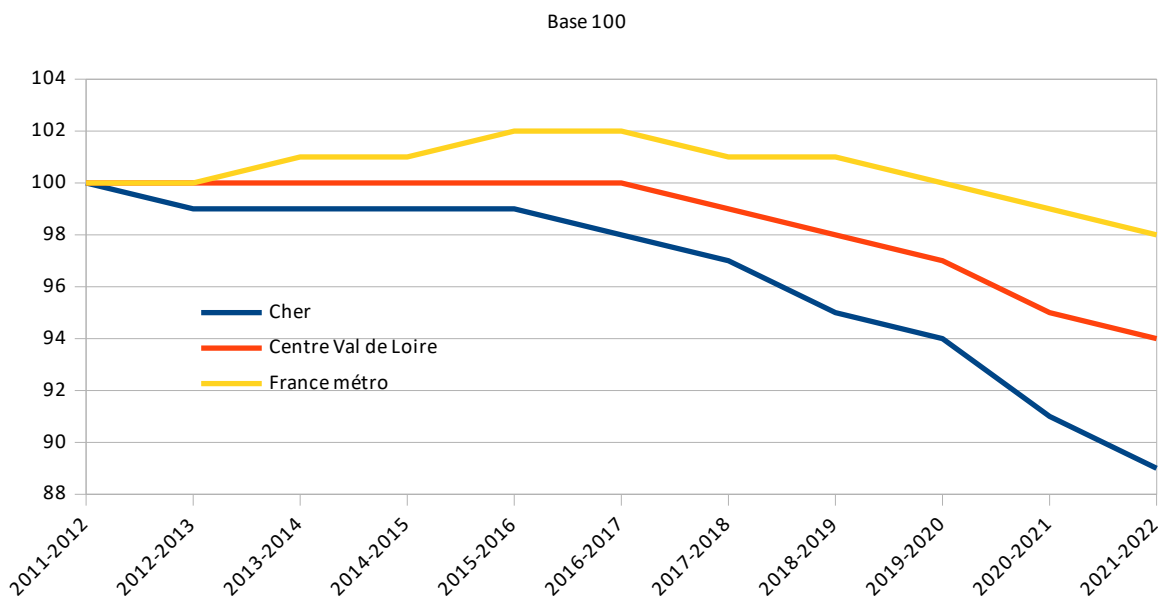
La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une « école de la confiance », a instauré l'âge d'instruction obligatoire pour chaque enfant de 3 à 16 ans et l'obligation de formation jusqu'à la majorité, à compter de la rentrée 2019.

1.1.a. L'enseignement du premier degré

Entre 2011 et 2021, le Cher a connu une baisse continue de ses effectifs dans les établissements d'enseignement du premier degré, et a perdu en tout 2 911 élèves. On observe une baisse du nombre d'élèves à partir de 2015 au niveau régional (-6,86 %) et à partir de 2016 au niveau national (-4 %).

Dans le Cher en 2021, 24 715 élèves étaient scolarisés dans les établissements d'enseignement du premier degré (publics et privés), représentant 10,38 % des effectifs du premier degré de l'académie Orléans-Tours (soit la Région Centre Val de Loire).

Evolution du nombre d'élèves du premier degré (public et privé) entre 2011 et 2021



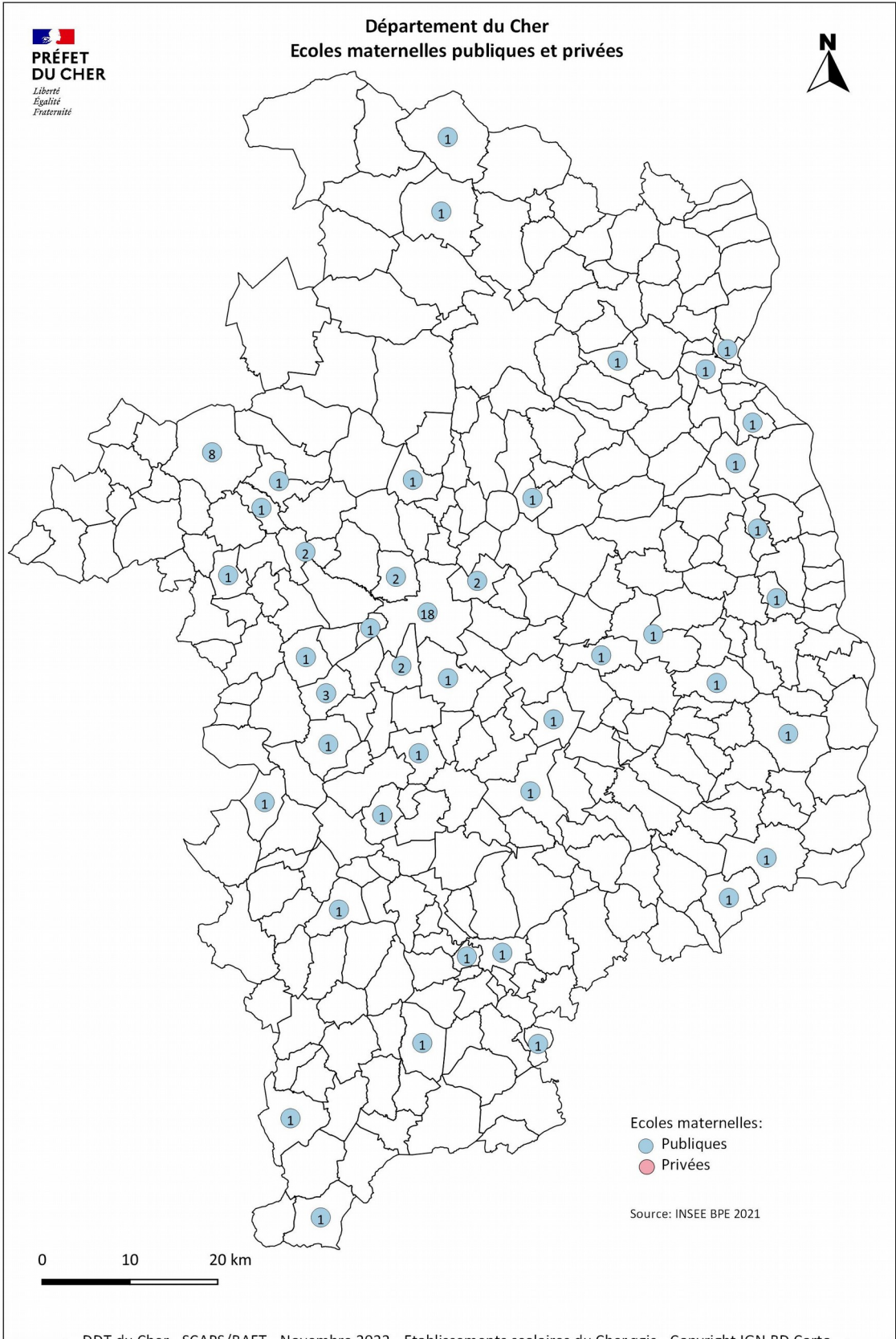
Source: Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, DEPP

Entre les rentrées scolaires 2015-2016 et 2021-2022, les effectifs des établissements du premier degré du département ont baissé de 9,40 %.

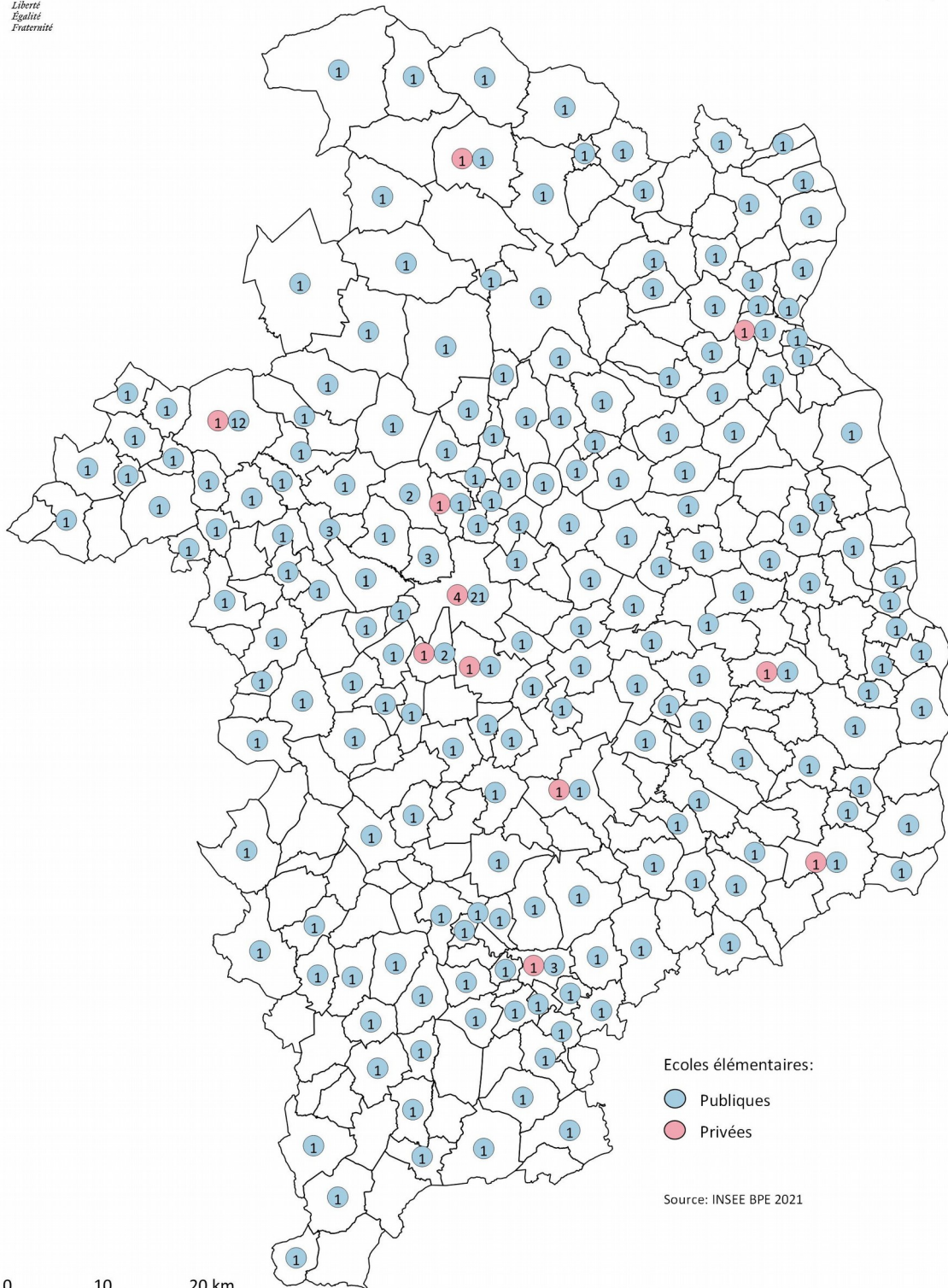
Les deux cartes ci-après concernent la répartition des établissements d'enseignement du premier degré dans le Cher.

Les écoles maternelles ne sont pas réparties de façon homogène sur le territoire, notamment au nord et au sud du département.

En 2021, un établissement d'enseignement du premier degré a fermé ses portes dans le département du Cher : une école élémentaire privée à Presly.




Département du Cher Ecoles élémentaires publiques et privées



0 10 20 km

Ecoles élémentaires:

 Publiques

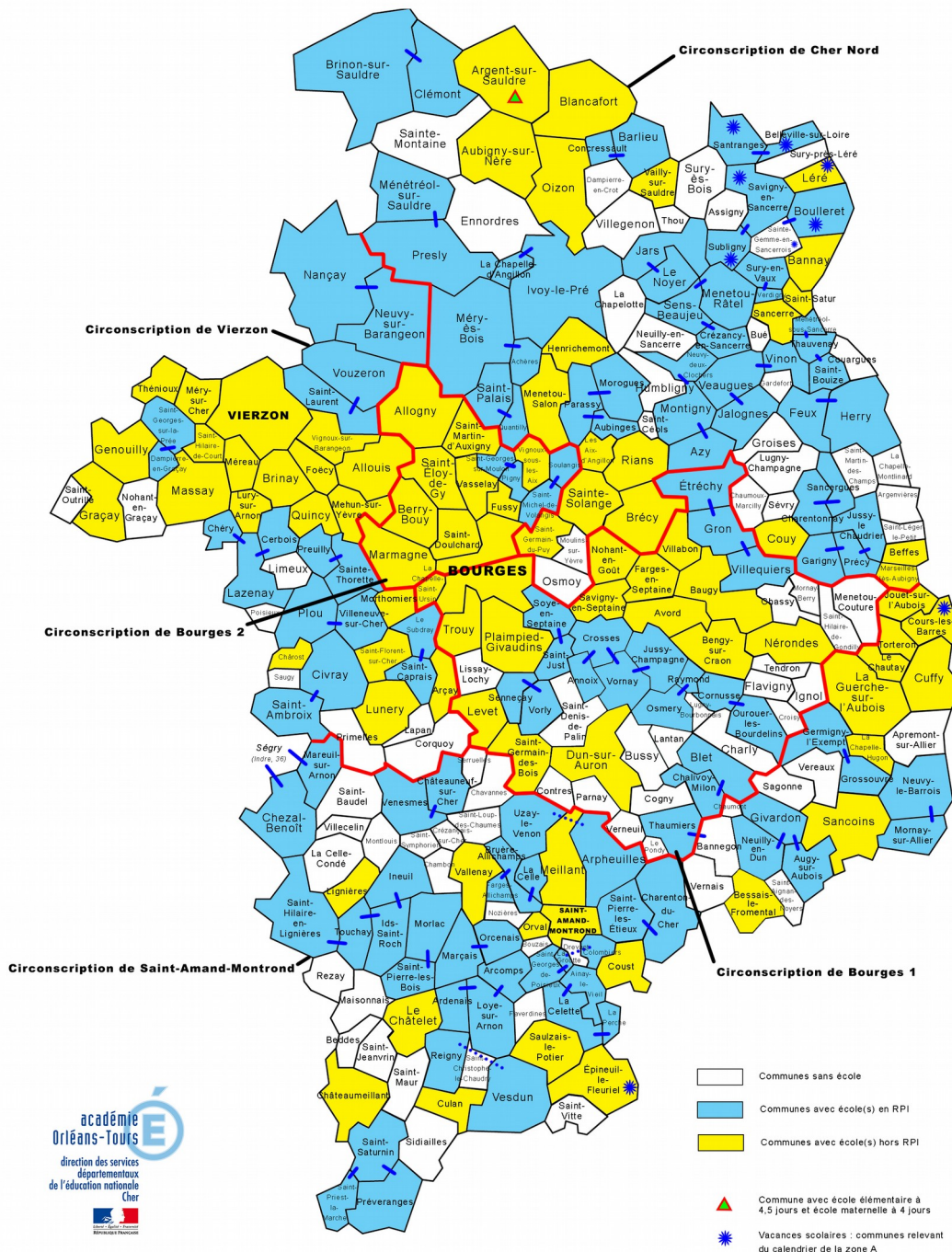
 Privées

Source: INSEE BPE 2021

DDT du Cher - SCAPS/BAET - Novembre 2022 - Etablissements scolaires du Cher.qgis - Copyright IGN BD Carto

Les écoles maternelles concernées par un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) n'apparaissent pas sur cette première carte. Elles sont toutefois présentes sur tout le territoire, souvent couplées à une école élémentaire, grâce à la mise en place de ces regroupements intercommunaux.

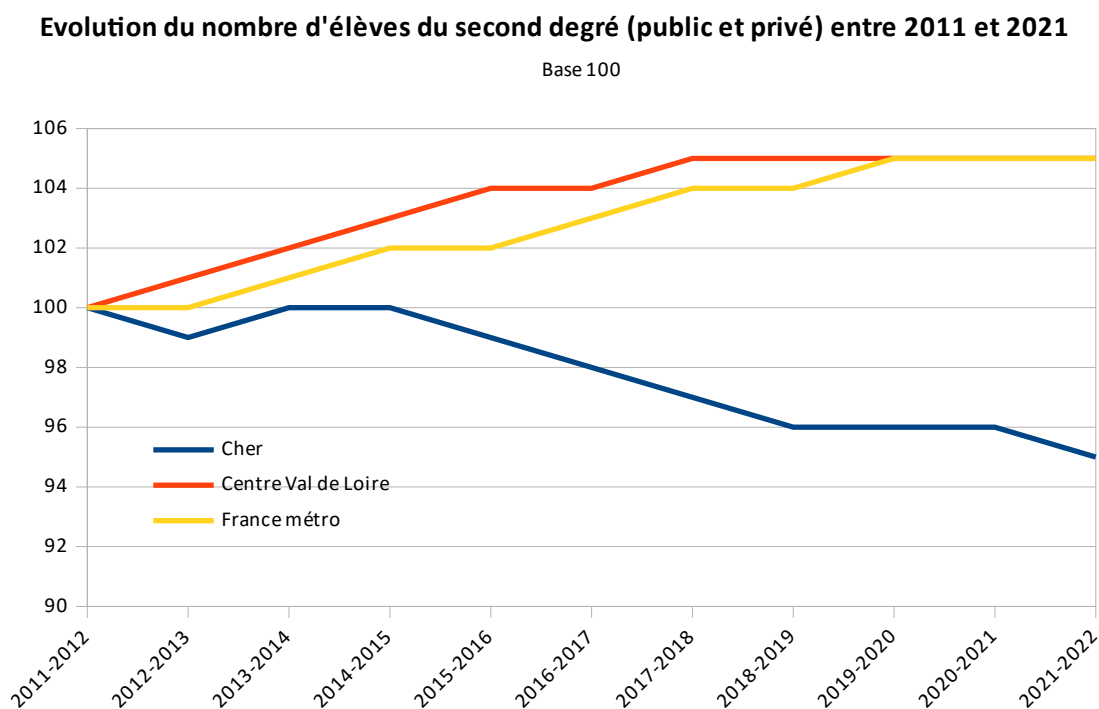
RPI Année scolaire 2020/2021



Un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement, sans définition juridique précise, reposant sur un accord entre deux ou plusieurs communes, pour l'établissement, le fonctionnement et l'entretien d'une école intercommunale ou d'une classe intercommunale, implantée dans une seule de ces communes (RPI concentré), ou pour plusieurs classes réparties entre les communes, les élèves des différentes communes étant regroupés par niveau ou par cycle, et l'ensemble fonctionnant au plan pédagogique comme une seule école (RPI dispersé).

1.1.b. L'enseignement du second degré

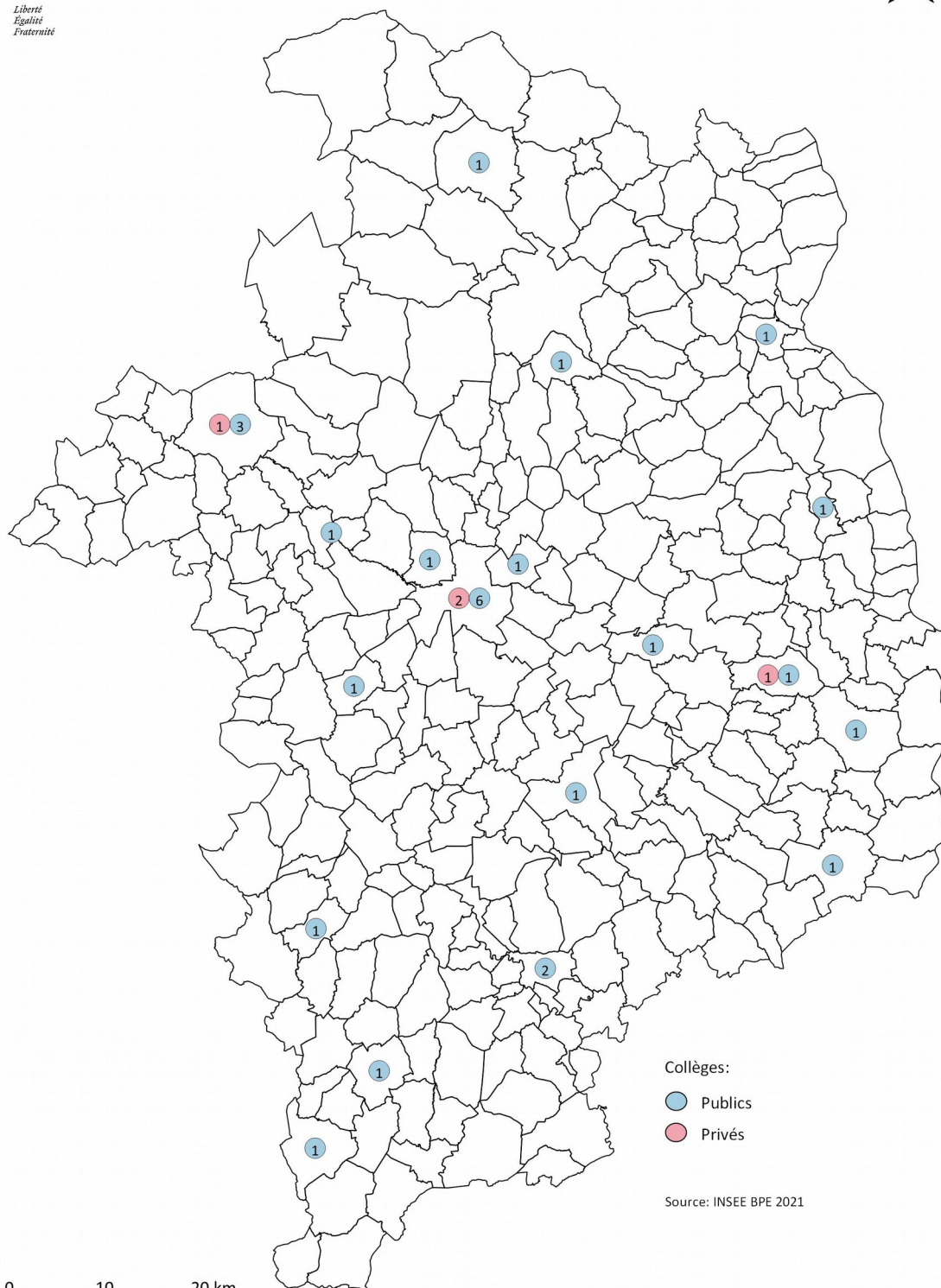
Entre les rentrées 2011-2012 et 2021-2022, le Cher a perdu 1 018 élèves dans les établissements d'enseignement du second degré, contrairement à la France métropolitaine et la Région Centre-Val de Loire qui enregistrent respectivement une augmentation constante de 5 % et 4,98 % de leurs effectifs du second degré.





Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, DEPP

À la rentrée 2021-2022 dans le Cher, 21 196 élèves étaient scolarisés dans les établissements d'enseignement du second degré (publics et privés), représentant 10,16 % des effectifs du second degré de l'académie Orléans-Tours (soit la Région Centre-Val de Loire).

Les collèges sont situés pour la majorité d'entre eux au niveau des chefs-lieux de cantons, ainsi que dans plusieurs communes de taille intermédiaire.



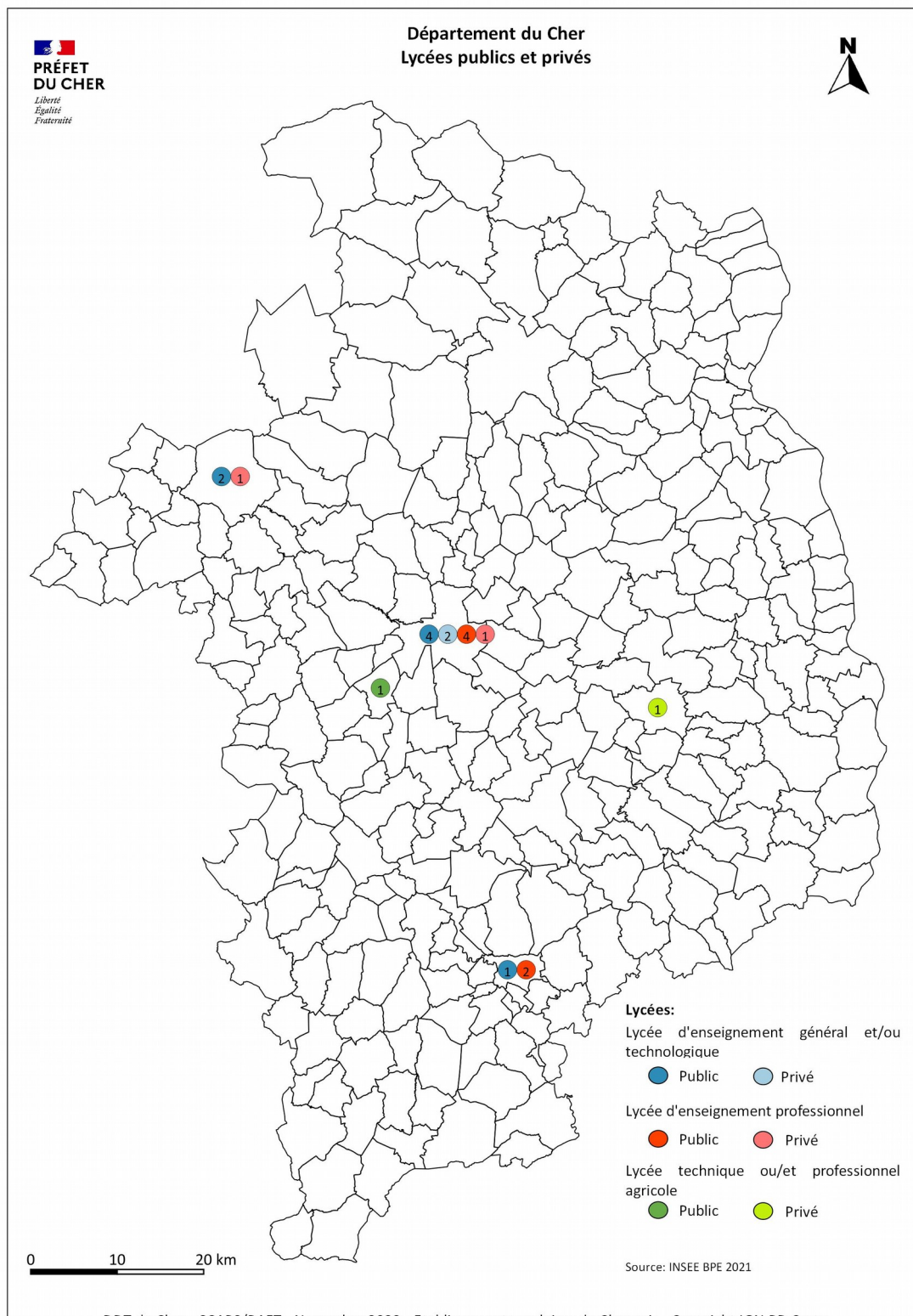
0 10 20 km

Collèges:
 Publics
 Privés

Source: INSEE BPE 2021

DDT du Cher - SCAPS/BAET - Novembre 2022 - Etablissements scolaires du Cher.qgis - Copyright IGN BD Carto

À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée. Ces établissements qui ont chacun différents types d'enseignements, sont situés principalement à Bourges, Saint-Amand-Montrond et Vierzon.



Les lycées dans le département du Cher

Lycée public d'Enseignement Général (LEG)

- Alain Fournier à Bourges

Lycées publics d'Enseignement Général et Technologique (LEGT)

- Marguerite de Navarre⁽¹⁾ et Jacques Cœur à Bourges⁽¹⁾
- Jean Moulin à Saint-Amand-Montrond

Lycée privé d'Enseignement Général et Technologique (LEGT)

- Sainte-Marie Saint-Dominique à Bourges

Lycées publics professionnels (LP)

- Jacques Cœur, Jean de Berry*, Jean Mermoz*⁽¹⁾ et Vauvert* à Bourges
- Jean Moulin et Jean Guéhenno*⁽¹⁾ à Saint-Amand-Montrond

Lycées privés professionnels (LP)

- Saint-Jean Baptiste de la Salle⁽¹⁾ à Bourges
- Saint-Joseph⁽¹⁾ à Vierzon

Lycées publics polyvalents (LPO)⁽²⁾

- Pierre-Émile Martin*⁽¹⁾ à Bourges
- Édouard Vaillant et Henri Brisson*⁽¹⁾ à Vierzon

Lycée public d'Enseignement Général et Technologique Agricole

- Bourges – Le Subdray⁽¹⁾

Lycée d'Enseignement Agricole Privé (LEAP)

- Bengy-sur-Craon⁽¹⁾

⁽¹⁾ Lycées dotés d'un internat

⁽²⁾ Lycée polyvalent : regroupe des sections générales assurant la préparation des baccalauréats d'enseignement général, et des sections techniques préparant aux baccalauréats de techniciens et aux brevets de techniciens

* Label « lycée des métiers ». Ce label est délivré par le recteur d'académie à un établissement d'enseignement professionnel ou polyvalent ayant mis en place une organisation répondant à un cahier des charges académique. Il a pour objectif de rendre visible l'offre de formation professionnelle pour les usagers et les partenaires de l'école. Il valorise une dynamique déployée par l'établissement

Lycée d'enseignement général et technologique, réforme du baccalauréat (projet de loi pour une école de la confiance)

Le décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018, modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général, et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique, est paru au journal officiel du 17 juillet 2018, accompagné de 7 arrêtés qui en découlent.

Ces textes définissent les contours du futur lycée d'enseignement général et technologique, ainsi que de la nouvelle organisation du baccalauréat 2021. Cette réforme a débuté à la rentrée scolaire 2018-2019 pour les classes de secondes, à la rentrée scolaire 2019-2020 pour les classes de premières, et s'est terminé par les classes de terminales à la rentrée 2020-2021 (elle se concrétisera lors des épreuves du baccalauréat 2021 en juillet).

QUELS ENSEIGNEMENTS EN PREMIÈRE ET TERMINALE ?

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
Enseignements communs

16 h en voie générale ; 13 à 14 h en voie technologique

français en 1 ^{re}	philosophie en Tle	enseignement scientifique ¹ / mathématiques ²	
histoire - géographie	enseignement moral et civique	langue vivante A et langue vivante B	éducation physique et sportive

3 SPÉCIALITÉS EN 1^{re} / **2 SPÉCIALITÉS EN Tle** → **VOIE GÉNÉRALE**
Enseignements de spécialité

4 h par enseignement en 1^{re} ; 6 h en Tle

arts	mathématiques
biologie - écologie ³	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	sciences de l'ingénieur

Enseignements optionnels en voie générale

Dès la 1^{re} : langue vivante C⁴ ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité⁵

En Tle : mathématiques expertes ; mathématiques complémentaires ; droit et grands enjeux du monde contemporain

1 SÉRIE AU CHOIX → **VOIE TECHNOLOGIQUE**
Enseignements de spécialité selon la série

Les enseignements de spécialité des séries de la voie technologique sont sur education.gouv.fr

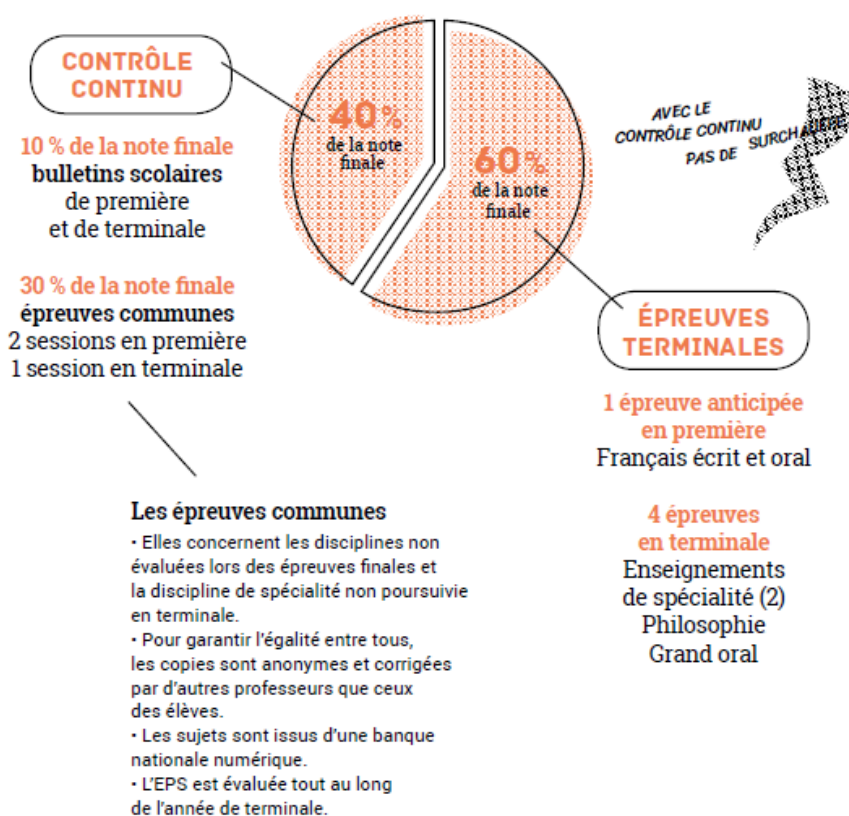
- STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
- ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
- STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STL : sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
- S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

(1) En voie générale - (2) En voie technologique - (3) Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles - (4) Dont langues régionales - (5) L'option LCA est évaluée au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un bonus

Le BAC 2021 ne comporte plus de séries en voie générale, mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et ses ambitions, qui viennent s'ajouter aux enseignements communs.

Le nouveau baccalauréat repose pour une part sur un contrôle continu (40 % de la note finale) et pour une autre part sur des épreuves terminales (60 % de la note finale).

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT



Filières Bac technologiques dans le Cher

Lycées	Filières			
	STMG	STL	ST2S	STHR
Jacques Cœur	X	X	X	X
M. de Navarre	X			
Jean Moulin	X			
Sainte Marie	X			

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

STL : Sciences et Technologies de Laboratoire

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire, une nouvelle réforme de janvier 2021 met en place les nouvelles conditions de préparation du bac général et technologique, plusieurs adaptations des épreuves ont été décidées :

- les épreuves de spécialité du bac général et technologique seront évaluées en contrôle continu ;
- les épreuves de terminale de fin d'année scolaire sont maintenues ;
- les évaluations communes de terminale de l'année scolaire 2020-2021 sont annulées et les notes correspondantes remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.

Lycée professionnel

Actuellement, le lycée professionnel propose un enseignement en alternance avec l'entreprise et ses métiers, afin de faire acquérir aux élèves des compétences et des connaissances générales et professionnelles, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. L'enseignement dispensé poursuit deux finalités, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

Après la troisième, un élève peut préparer :

- un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en 2 ans qui conduit principalement à la vie active, et qui propose environ 200 spécialités. Les élèves suivent des cours théoriques, font des travaux pratiques, en atelier, en laboratoire ou sur un chantier selon leur spécialité. Les enseignements généraux et les enseignements techniques et professionnels s'équilibrent. Une période de 12 à 16 semaines en entreprise est obligatoire pour renforcer la professionnalisation de la formation ;
- un baccalauréat professionnel en 3 ans (comme tous les autres bacs) qui permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études en section de technicien supérieur. Les enseignements sont basés sur la maîtrise de techniques professionnelles. Les élèves font des travaux pratiques en atelier ou en classe et plusieurs mois de stages en entreprise. Cette expérience professionnelle permet d'être opérationnel sur le marché du travail. La formation comprend également des enseignements généraux. Les élèves suivent des cours de français, d'histoire-géographie, d'éducation morale et civique (EMC), de mathématiques, de langue vivante, d'éducation physique et sportive, d'éducation artistique, et selon les spécialités un enseignement de sciences physiques et chimiques ou une deuxième langue vivante. Il existe près de 100 spécialités de baccalauréat professionnel. Le BEP est quant à lui un diplôme intermédiaire (non obligatoire) présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel.

La réforme de la filière professionnelle et des diplômes qui en découlent est envisagée pour 2022.

Filières Bac professionnels dans le Cher

Liste soumise à évolution

Voir tableau ci-après

FILIÈRES BACS PROFESSIONNELS	J. Cœur	J. de Berry	J. Mermoz	P-E. Martin	Vauvert	J. Moulin	J. Guéhenno	E. Vaillant	H. Brisson	St-Jean-Baptiste	Saint-Joseph
Accompagnement Soins et Services à la Personne			X			X		X			X
Accueil - Relation Clients Usagers					X						X
Bijouterie							X				
Commercialisation et Services en Restauration	X										
Commerce					X		X	X		X	
Construction des Carrosseries			X								
Spécialité cuisine	X										
Esthétique											X
Fondeur									X		
Gestion - Administration			X							X	
Hôtellerie et restauration							X				
Logistique			X								
Maintenance des systèmes de production connectés										X	
Maintenance des systèmes de Production Connectés Label Aéronautique									X		
Maintenance des matériels d'Espaces Verts							X				
Maintenance des Véhicules option Motocycles					X						
Maintenance des Véhicules option Voitures Particulières					X						
Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés				X						X	
Métiers de la Mode et du Vêtement	X										
Métiers de la Sécurité					X						
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique								X			
Réparation de Carrosseries					X						
Systèmes numériques, spécialité réseaux informatiques et systèmes communicants				X						X	
Technicien d'Étude du Bâtiment option Assistant en Architecture		X									
Technicien d'Étude du Bâtiment option Études et Économie		X									
Technicien en réalisation de produits mécaniques									X		
Technicien en Chaudronnerie Industrielle			X								
Technicien du Froid et conditionnement de l'Air				X							
Technicien de maintenance des Systèmes Énergétiques et Climatiques		X		X							
Technicien Menuisier - Agenceur		X									
Technicien Modeleur									X		
Vente					X			X		X	

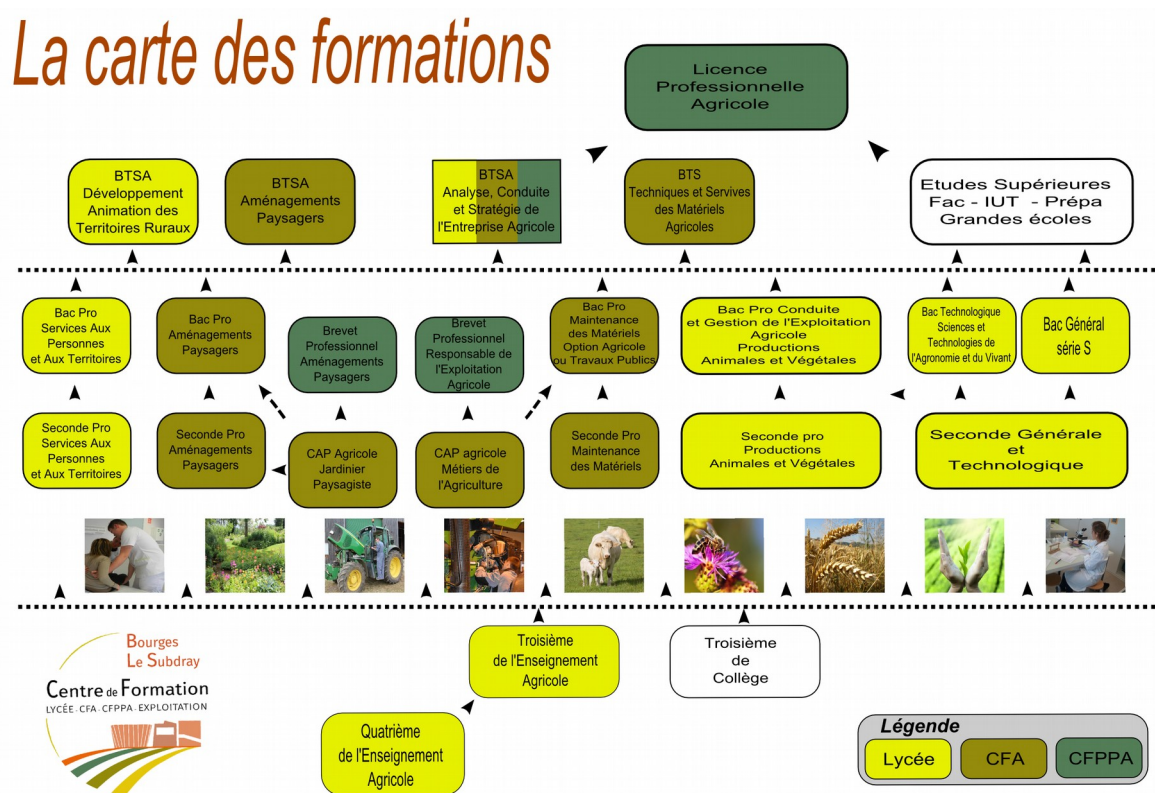
1.2. L'enseignement agricole (public et privé)

Dans le Cher, deux établissements dispensent des enseignements et formations agricoles :

– l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Cher (EPLEFPA¹) est implanté sur la commune du Subdray au lieu-dit « Le Sollier ». Il est composé :

- d'une exploitation agricole de polycultures-élevages ;
- du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) Bourges-Le Sollier ;
- d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Cher ;
- du Centre de formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Bourges-Le Sollier.

Les formations et enseignements proposés vont de la 4^{ème} jusqu'à la licence professionnelle agricole.



- 1 **EPLEFPA** : tout Établissement Public Local d'Enseignement Professionnel et Agricole a pour siège soit
- un lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA),
 - soit un lycée d'enseignement général, technologique, et professionnel agricole (LEGTPA),
 - soit un lycée professionnel agricole (LPA).

Il regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs LEGTA, ou LEGTPA ou LPA,
- un ou plusieurs centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) ou centres de formation d'apprentis (CFA),
- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques ; et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

Ces établissements publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont dotés de la personnalité civile et de l'autonomie administrative et financière. Ils peuvent être implantés sur plusieurs sites si la nature ou l'importance des activités le justifie. Chaque centre de formation dispose de l'autonomie pédagogique et éducative.

– Le Lycée d’Enseignement Agricole Privé (LEAP) de Bengy-sur-Craon, lycée privé catholique sous contrat avec le Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, propose les formations suivantes :

- Formation initiale scolaire :
 - 4^{ème} et 3^{ème} de l’enseignement agricole ;
 - CAPA Services aux personnes et vente en espace rural ;
 - CAPA Métiers de l’agriculture, option horticulture, entretien de l’espace ;
 - BAC PRO Services aux personnes et aux territoires ;
 - BAC PRO Technicien conseil vente, option : univers jardinerie.

- Apprentissage :
 - Assistant de vie aux familles ;
 - CAPA Métiers de l’Agriculture ;
 - CAPA Services aux personnes et vente en espace rural ;
 - CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance ;
 - BAC PRO Technicien Conseil vente ;
 - BAC PRO Services aux personnes et aux territoires.

- Formation professionnelle continue pour adulte :
 - CAP Accompagnement éducatif petite enfance ;
 - Titre professionnel Assistant de vie aux familles ;
 - Titre professionnel Vendeur Conseil en Magasin.

Depuis la rentrée 2020, le LEAP est une Unité de Formation d’Apprentis (UFA) du Centre de Formation Régional (CFA) des Métiers des Territoires et de l’Agriculture. La création de ce CFA a permis d’ouvrir la plupart des formations proposées en formation scolaire à la voie de l’apprentissage.

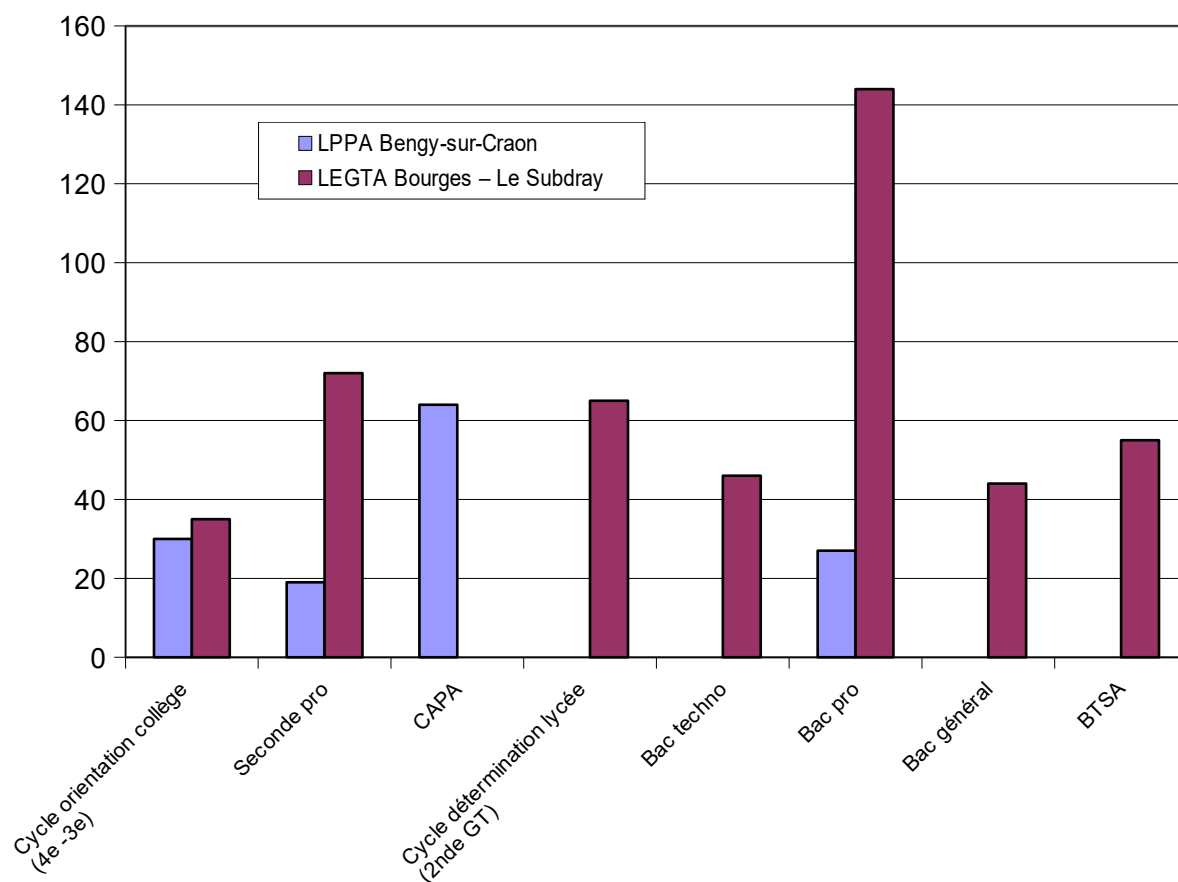
En 2021, le Cher représente 8,2 % des effectifs scolaires de l’enseignement agricole régional, l’Indre est toujours à 9 %. Le Cher représente 11 % des effectifs d’apprentis de l’enseignement agricole régional.

À la rentrée 2021, il y avait 604 élèves en formation initiale agricole dans le département, soit une baisse des effectifs de 16,80 % en 5 ans, et une baisse de 5,62 % par rapport à 2020. Cette diminution des effectifs entre 2020 et 2021 affecte l’ensemble des départements de la Région Centre-Val de Loire.

Le repli des effectifs dans le Cher s’explique en partie par la fermeture de la Maison Familiale Rurale (MFR) d’Aubigny-sur-Nère en 2018. Les jeunes inscrits dans cet établissement ont été orientés vers les MFR les plus proches, soit à Férolles et Gien (45).

Nombre d'élèves en formation initiale par niveau de formation agricole à la rentrée 2021

Source: DRAAF Centre-Val de Loire



76,70 % des élèves en formation initiale agricole sont scolarisés au LEGTA Bourges – Le Subdray.

1.3. L'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur français regroupe plusieurs types d'établissements qui peuvent être publics ou privés.

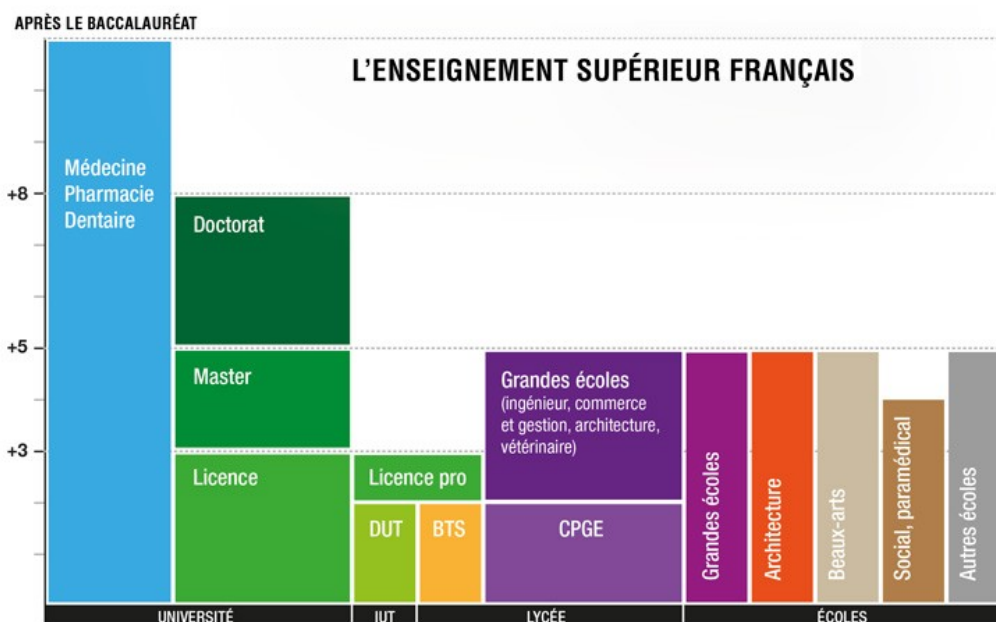
On distingue :

1. les universités ;
2. les instituts universitaires de technologie (IUT) pour des formations courtes à vocation professionnelle ;
3. les grandes écoles recrutant leurs élèves après 2 années de classes préparatoires (CPGE) ou après le baccalauréat ;
4. les écoles spécialisées.

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle :

- dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau et demeurent très sélectives ;
- délivrent des diplômes de niveau Bac+5 avec le grade de Master reconnu par l'État ;

- offrent des formations en sciences de l'ingénieur, en commerce et management, et concernent également les filières de l'administration, de la défense, de l'enseignement supérieur et de la recherche avec notamment les écoles normales supérieures ou encore les filières agronomique ou vétérinaire.

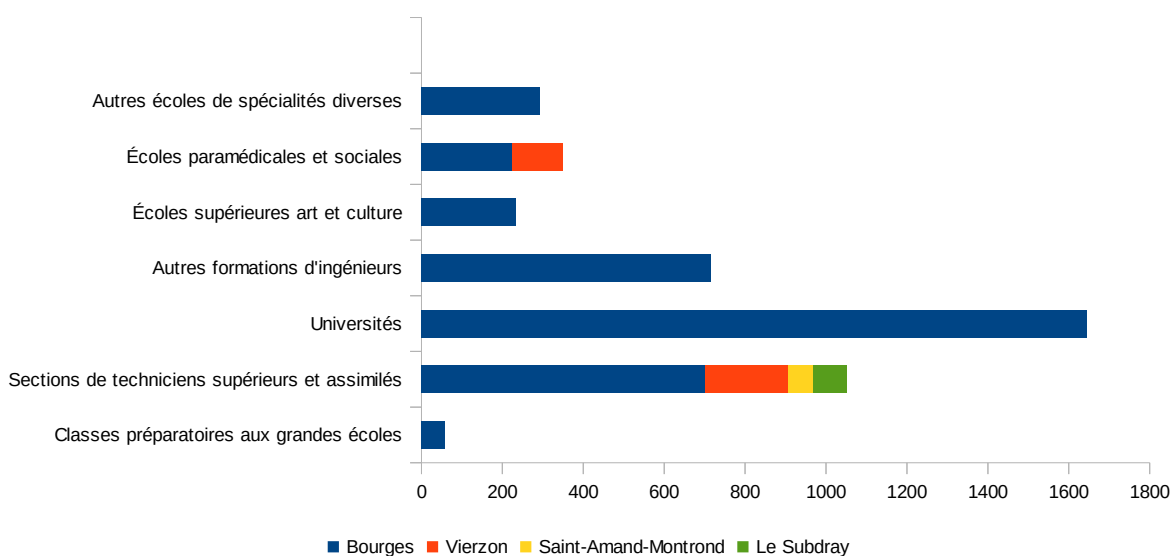


À la rentrée 2019-2020, le Cher comptait 4 343 étudiants, soit 6,52 % des effectifs régionaux.

Bourges concentre 89 % des étudiants du département, Vierzon 7,53 %, et les communes du Subdray et de Saint-Amand-Montrond ont respectivement 1,91 % et 1,47 % d'étudiants.

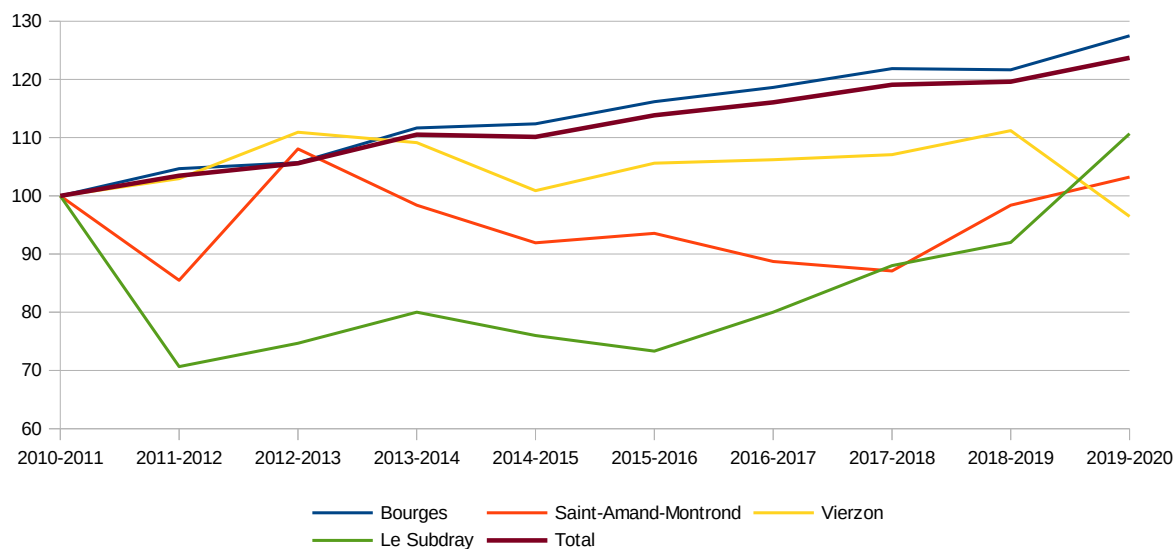
Effectifs étudiants inscrits par filière 2019-2020

Source : Atlas régional des effectifs étudiants MESRI 2019-2020



Le graphique, ci-dessous, permet d'opérer un focus sur l'évolution des effectifs étudiants par lieu d'études. On observe une légère augmentation à la rentrée 2019-2020 des étudiants sur les quatre communes, tout comme le total départemental.

Évolution des effectifs étudiants entre les rentrées 2010-2011 et 2019-2020
Base 100



Source : Atlas régional des effectifs étudiants 2019-2020, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Toutes les filières de l'enseignement supérieur ne sont toutefois pas présentes dans le Cher, ce qui oblige de nombreux jeunes diplômés du second degré à partir étudier dans les métropoles régionales (Tours, Orléans, Clermont-Ferrand), ainsi qu'à Paris.

Une licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) a été inaugurée en septembre 2018 au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Bourges. Elle regroupait 120 étudiants en première année à la rentrée 2019-2020.

Les établissements d'enseignement supérieur du Cher

Université d'Orléans – Tours	Institut Universitaire et Technologique (IUT)
	Faculté de droit, d'économie et de gestion (antenne de l'université d'Orléans)
	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)
École d'ingénieurs	Institut National des Sciences Appliquées (INSA)
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	Lycée Alain Fournier à Bourges
Les lycées (BTS)	Bourges (Marguerite de Navarre, Pierre Émile Martin, Jacques Cœur, Sainte-Marie-Saint Dominique, Saint-Jean-Baptiste de la Salle) et le lycée agricole du Subdray Vierzon (Lycées Édouard Vaillant, Henri-Brisson) Saint-Amand (Lycée Jean Guehenno)

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	Centre de Formations Supérieures par Apprentissage (CFSA) Hubert Curien École Supérieure des Techniques Appliquées de la Communication (ESTACOM)
Écoles d'art	École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) Conservatoire à rayonnement départemental
Centres de formation des apprentis (BTS – BTSA)	Centre de Formation des Apprentis (CFA pharmacie et CFA de Bourges) CFA Agricole du Subdray
Autres formations Bourges	Centre Formation Management & Business School (privé) Institut de formation en soins infirmiers Croix Rouge Française (IFSI CRF) Institut supérieur d'études comptables et financières (ISECF - privé) Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)

Le logement des étudiants ²

Résidences universitaires	Offre de logements
Hôtel-Dieu	Studios ou T1 : 54 T2 : 20
Les Gibjoncs	Chambres : 101 Studios ou T1 : 105
Amaryllis	Studios ou T1 : 28 T1 bis : 20
Marie Curie	Studios ou T1 : 81

1.4. L'apprentissage

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

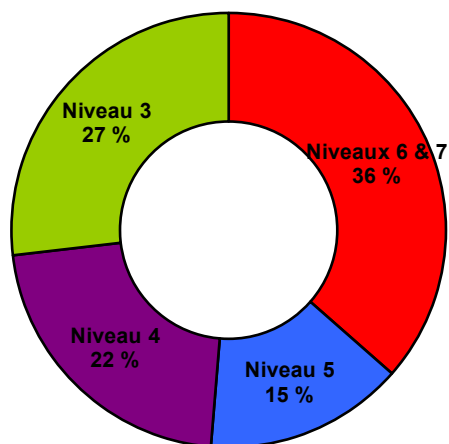
La réforme de l'apprentissage, portée par la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel³ », a pour ambition un développement massif de l'apprentissage. De nouveaux acteurs entrent en scène. Les branches professionnelles, acteurs légitimes pour répondre aux besoins des entreprises et faciliter l'insertion des jeunes, se voient confier un rôle central avec à leurs côtés les Opco (Opérateurs de compétences) et les Régions.

² Sources : <https://www.crous-orleans-tours.fr/logements/nos-residences/>, dernière consultation le 05 mai 2021

³ Cette loi réforme le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage, prévoit le lancement de la renégociation de la convention d'assurance chômage, et comprend également des dispositions concernant entre autres l'orientation professionnelle, les travailleurs détachés, l'égalité professionnelle, l'emploi des personnes handicapés.

Niveaux des formations suivies par les apprentis dans le département du Cher - 2020

Source: Académie Orléans-Tours



Niveau 7

Master 2

Niveaux 6

Master 1 professionnel – Licence professionnelle.

Niveau 5

Brevet de Technicien Supérieur (BTS) – Diplôme Universitaire de Technologie (DUT).

Niveau 4

BAC professionnel – Brevet Professionnel – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

Niveau 3

Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP).

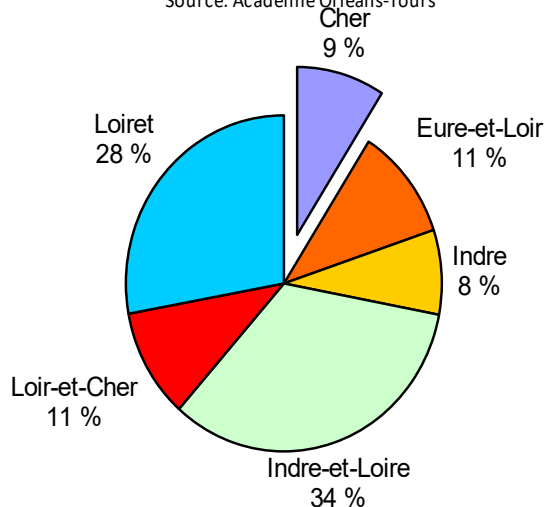
Les formations sont organisées, entre autres, par des organismes gestionnaires liés par convention quinquennale à la région Centre-Val de Loire (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, etc.)

Il existe également des formations par apprentissage dans le milieu agricole (CFA à Bourges et à Saint-Amand-Montrond).

Sont également présents sur le territoire départemental le CFA académique des lycées polyvalents des métiers (Pierre-Émile Martin et Jean de Berry à Bourges, Henri Brisson à Vierzon), une antenne du CFA Inter-Universitaire de la Région Centre (CFAIURC), une antenne du CFA de pharmacie, ainsi qu'une antenne du CFA de l'Association pour la Formation Technologique dans l'Enseignement Catholique (lycée Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Bourges).

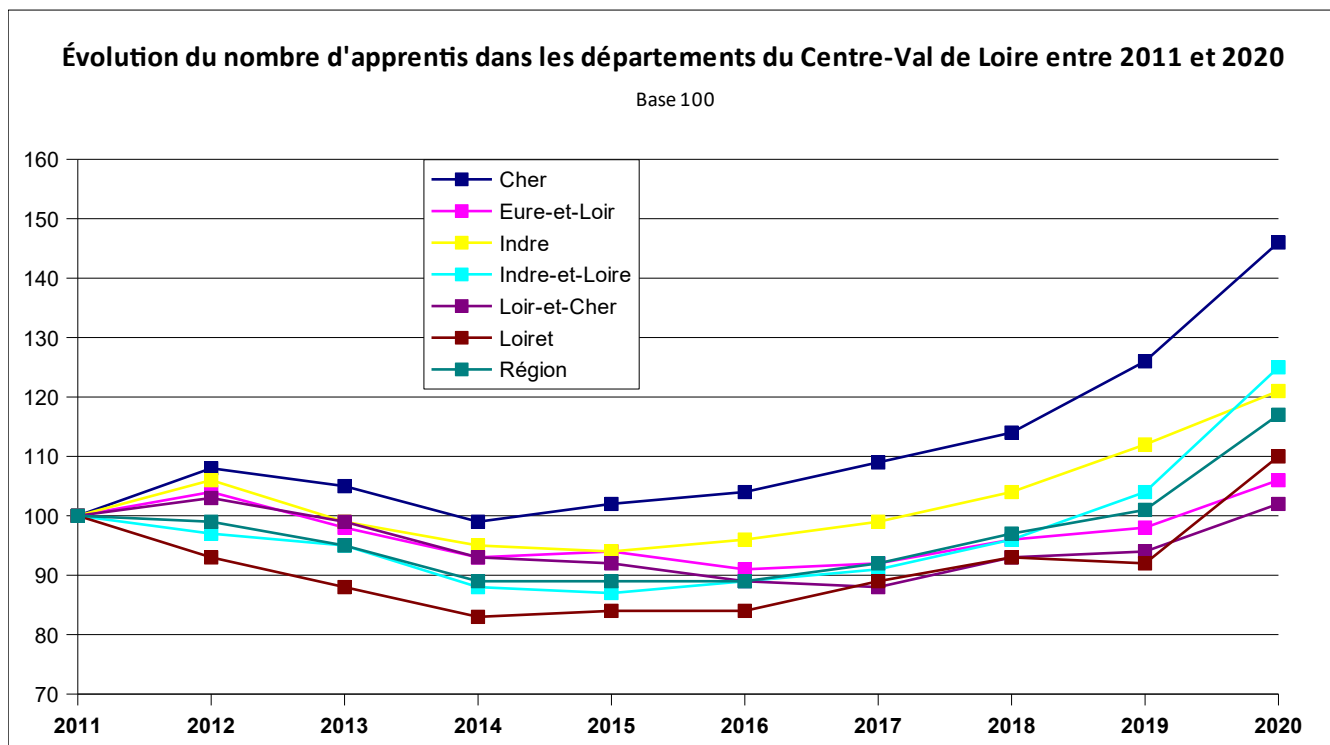
Effectifs apprentis en Région Centre Val de Loire - Rentrée 2020

Source: Académie Orléans-Tours



À la rentrée 2020, 2 142 apprentis suivaient une formation dans le Cher. Ils représentaient 9,02 % des effectifs de la région.

Entre les rentrées 2011-2012 et 2020-2021, les six départements de la région Centre Val de Loire enregistrent une augmentation du nombre d'apprentis : Cher (46 %), Eure-et-Loir (6 %), Indre (21 %), Indre-et-Loire (34 %), Loir-et-Cher (10 %) et Le Loiret (10 %).

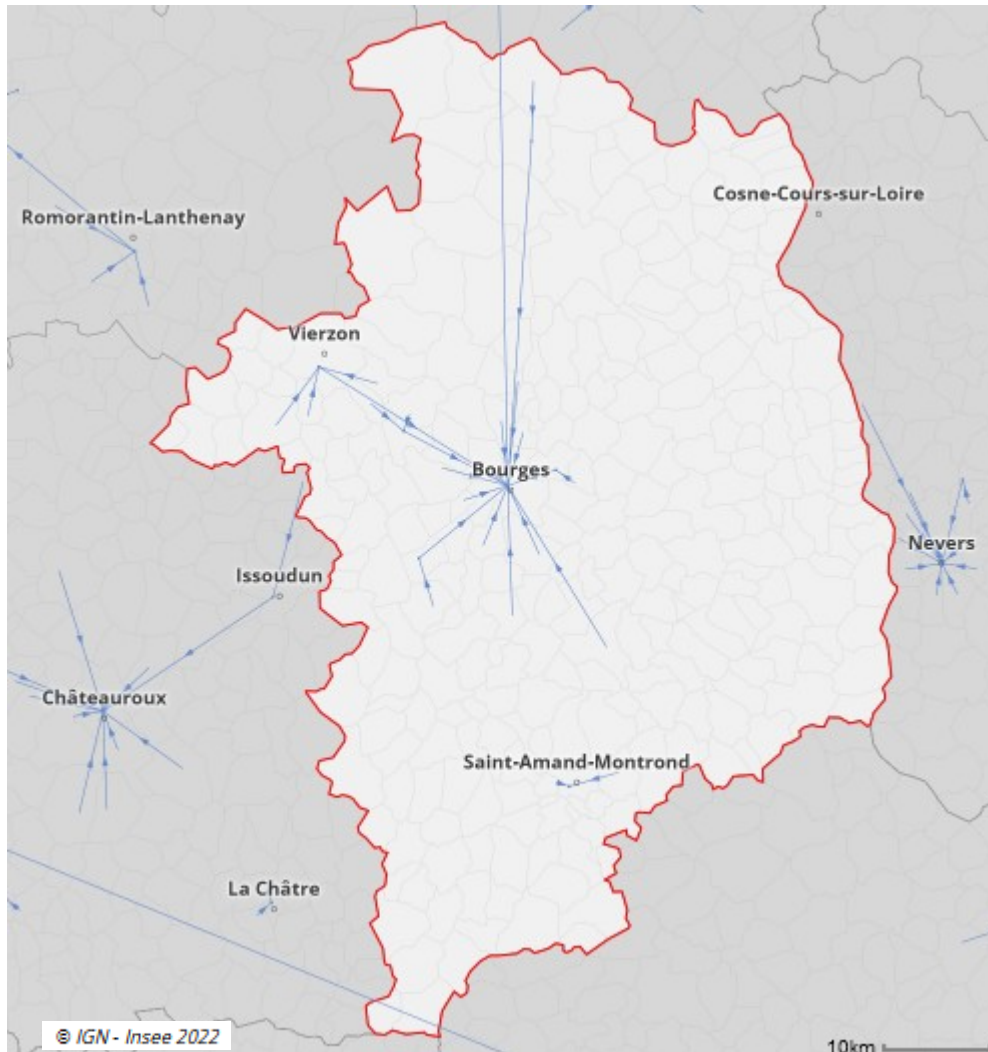


1.5. La mobilité domicile-études

En 2019, la carte des déplacements domicile – lieu d'études des élèves et des étudiants (flux scolaires supérieurs à 100 mouvements) montre que la presque totalité des déplacements se fait en direction de Bourges, où se trouvent la majorité des établissements d'enseignement, notamment du secondaire et du supérieur.

Flux principal domicile – lieu d'étude 2019

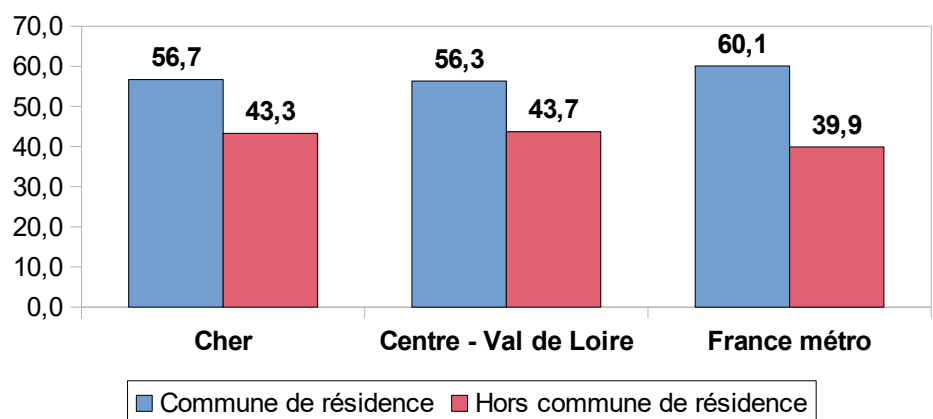
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire



Population scolarisée de 2 ans ou plus selon le lieu d'études en 2019

Source: INSEE

Les élèves étudient majoritairement dans leur commune de résidence à 56,7 % dans le Cher, tendance équivalente à celle du niveau régional, et légèrement inférieure à celle du niveau national.



2. La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue⁴ concerne les personnes qui ont déjà une expérience professionnelle, qu'il s'agisse de salariés, d'indépendants, de chefs d'entreprises ou de demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou bien encore changer d'emploi.

La formation professionnelle continue est un droit pour lequel l'État fixe le cadre réglementaire. Elle est financée principalement par l'État, les Conseils régionaux et les entreprises.

Depuis la décentralisation, les Conseils régionaux sont compétents en matière de formation professionnelle des jeunes et des adultes. Ils élaborent leurs propres stratégies en la matière, en fonction des besoins de leurs territoires. Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP⁵) 2022-2027 a été signé le 7 mars 2022 par la Région Centre Val de Loire, l'État et les organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs.

Les différents types de prestataires présents dans le département du Cher

Organismes publics de formation	GRETA Berry ⁶ (sur les sites des lycées Pierre-Emile Martin et Jacques Cœur à Bourges, Henri Brisson à Vierzon et Jean Moulin à Saint-Amand-Montrond). Établissements relevant du ministère de l'Agriculture : au CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) sur le site de l'EPLEFPA du Subdray. Services de Formation Continue des Universités : SEFCO (Service de Formation Continue et d'Apprentissage de l'Université d'Orléans) dont une antenne est installée à l'IUT de Bourges. CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) ⁷ qui est implanté à Bourges et à Vierzon. Le CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive). L'IMEP (Institut coMmunautaire d'Éducation Permanente).
--	---

⁴ La formation professionnelle continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances. Selon l'article L 900-1 du Code du Travail, « la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue » (INSEE).

⁵ Contractualisation pour 5 ans des politiques régionales de formation et d'orientation professionnelle élaborées entre l'État, le Conseil Régional et les partenaires sociaux employeurs et salariés (loi du 5 mars 2014 relative à la formation).

⁶ GRETA : les GRoupements d'ÉTABlissements sont des structures de l'éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans pratiquement tous les domaines professionnels.

⁷ Le Conservatoire National des Arts et Métiers est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ouvert à tous et chargé de développer trois missions fondamentales : la formation tout au long de la vie, la diffusion de la culture scientifique et technique et la recherche technologique (CNAM Centre)

<p>Associations et organismes para- publics de formation</p>	<p>La Chambre d’Agriculture du Cher organise de nombreuses formations. Elle a mis en place des partenariats avec la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d’Exploitants Agricoles), le CFPPA de Bourges et le réseau des Chambres d’Agriculture de la Région Centre Val de Loire en vue de proposer ces formations dans de nombreux domaines : élevage, diversification, gestion d’entreprise, réglementation, grandes cultures.</p> <p>La Chambre des Métiers et de l’Artisanat du Cher.</p> <p>Les Chambres de Commerce et d’Industrie du Cher et de l’Indre ont travaillé ensemble pour mettre en place le label Campus Centre – Formation continue.</p> <p>L’AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) à Bourges.</p>
<p>Organismes privés</p>	<p>Organismes à but lucratif Organismes à but non lucratif (association loi 1901) Les travailleurs indépendants</p>